



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

carburants

Question écrite n° 67402

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'industrie sur la hausse du prix du gazole. Un rapport relatif à l'industrie pétrolière a été rendu. Il désire savoir quelles sont ses intentions dans ce domaine.

Texte de la réponse

Les prix des carburants et des combustibles sont fonction des cours du pétrole brut et des produits pétroliers sur les marchés internationaux, mais également de la parité euro/dollar, puisque les transactions pétrolières s'effectuent en dollars. Or, les cours sont fortement affectés, depuis 2003, par les événements internationaux (grèves au Venezuela, affrontements ethniques au Nigeria, question irakienne, etc.) ainsi que par le contexte de forte croissance de la demande due à un accroissement des consommations de la Chine (plus 15,6 % en 2004) et des États-Unis. Le Gouvernement s'attache tout d'abord, par son action internationale et diplomatique, à apaiser les tensions qui règnent sur les marchés mondiaux et à se coordonner avec ses partenaires européens qui ont exprimé leur refus de prendre des mesures fiscales spécifiques face aux risques qui pèsent sur nos économies. C'est dans ce cadre que le ministre délégué à l'industrie a proposé, lors d'une réunion tenue le 2 mai 2005 avec nos partenaires de l'Union européenne, cinq pistes d'actions collectives pour atténuer l'impact de la situation dans le domaine pétrolier : améliorer la transparence des statistiques pétrolières en Europe afin de limiter la spéculation et d'augmenter la prévisibilité des marchés à court terme ; favoriser le développement des investissements, notamment dans les capacités de raffinage en Europe, afin d'assurer une meilleure sécurité d'approvisionnement et rééquilibrer l'offre de produits raffinés, notamment en gazole ; relancer les économies d'énergie, stimulées par la publication d'un bilan annuel relatif à l'efficacité énergétique pour maintenir une pression constante sur les progrès à accomplir dans le secteur industriel, des transports et du résidentiel ; renforcer, dans le cadre du Forum international de l'énergie, le dialogue entre les pays producteurs et les pays consommateurs pour parvenir à une meilleure stabilité des cours, nécessaire à la croissance mondiale ; engager une réflexion pour évaluer les avantages et les inconvénients du renforcement de l'euro comme référence monétaire internationale dans la facturation des achats de pétrole et de gaz.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67402

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 2005, page 6085

Réponse publiée le : 30 août 2005, page 8218